

## Procès-verbal du 7 décembre 2021

Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election de la commission de gestion
4. Préavis no 11/2021: budget 2022
5. Préavis no 12/2021: détermination du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
6. Propositions individuelles (à soumettre par écrit au président au moins 3 jours ouvrables avant la séance)
7. Questions, vœux, remerciements et divers

Notre président ouvre la séance à 20h, en nous souhaitant la bienvenue et en nous remerciant d'être aussi nombreux. Il est à noter que nous tenons cette séance dans notre salle de commune, après deux ans d'exil à Cuarnens et Gollion, en raison de la crise sanitaire.

Les scrutateurs sont Martine Bénédicte Danthe et Zoé Perret-Gentil. Cette dernière étant excusée, notre président demande à Martial Lavanchy, suppléant, d'officier pour cette séance.

A la demande du président et de la secrétaire, à partir de ce soir les séances du conseil seront enregistrées, ceci afin de pouvoir réécouter ce qui a été dit lors de la rédaction du procès-verbal. Les enregistrements seront détruits dès que le procès-verbal sera approuvé par le conseil lors de la séance suivante. La plupart des communes procèdent ainsi et l'assemblée n'a pas d'objection à ce que nous fassions de même. Le procès-verbal sera toujours tenu en mode rédactionnel et pas en mot à mot en reprenant les paroles exactes prononcées.

### Appel

15 membres sont présents, le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

### Admission et assermentation

Cinq personnes demandent à être assermentées ce soir, soit :

Stéphane Allemann  
Jean-Luc Devenoge  
Karen Neuschwander  
Nathalie Neuschwander  
Edgar Zwyssig

Le nombre de conseillers présents passe ainsi à 20.

Il n'y a pas de modifications à l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021 est accepté tel qu'il a été rédigé.

## Election de la commission de gestion

Zoé Perret-Gentil et Marc Desgranges, membres actuels ne désirent pas continuer. Eric Perrier, quant à lui, continue avec plaisir ainsi que Brigitte Zahnd, suppléante, qui officie déjà après avoir remplacé un membre au pied levé. John Haldemann se propose comme troisième membre et Manuel Favre comme suppléant, ils sont tous les deux élus par applaudissements.

## Préavis no 11/2021: budget 2022

Eric Perrier, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. Cette dernière nous explique avoir passé en revue toutes les rubriques et avoir noté les différences significatives entre les comptes 2020, le budget 2021 et le budget 2022. La syndique et la boursière ont ensuite répondu à leurs questions, soit:

- Jetons de présence (compte 11.300.0): il y a eu moins de séances du conseil en 2020, ce qui explique la grande différence entre le montant payé en 2020 et celui budgété pour 2022 (plus du double). Il en va de même pour la différence concernant les indemnités et vacations (compte 102.306.0).
- Traitement du personnel (compte 11.301.0): la différence de Frs 17'000.-- entre les budgets 2021 et 2022 vient du fait que nous aurons deux secrétaires pendant deux mois, le temps de former la nouvelle secrétaire municipale. De plus cette dernière travaillera à 50 % soit un taux plus important que Dominique Desgranges.
- Plan, enquête, étude (compte 11.310.1): le montant budgété de Frs 3'000.-- est prévu pour un plan d'énergie climat, soit la venue d'un consultant qui étudiera où la commune peut faire des économies au niveau écologique.
- Entretien des installations (11.315.0): l'augmentation de Frs 3'500.-- entre les budgets 2021 et 2022 est dû au fait que la commune va réorganiser son système informatique, principalement l'externalisation des données.
- Impôts: la baisse de revenus budgétée n'est pas liée à la baisse du point d'impôts mais à divers facteurs concernant les personnes imposées.
- STEP: le compte est déficitaire chaque année; néanmoins il n'est pas possible d'augmenter les taxes afférentes car la taxation est déjà à la limite stipulée par le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Les taxes actuelles ne couvrent, en conséquence pas les dépenses.
- Honoraires et services des routes (43.318.0): la commune reçoit une facture globale de la part de la commune de Cossonay. La ventilation sur nos comptes est faite de manière à favoriser le calcul de la péréquation.

La commission estime que le budget est bien conçu et qu'il reste bien équilibré. En conséquence, elle nous propose d'accepter le préavis.

Manuel Favre nous dit avoir relevé quatre points mais que la commission les a tous abordés. Concernant les indemnités et vacations, il demande toutefois s'il n'est pas possible à la municipalité de gérer la commune avec le même montant en 2022 qu'en 2020. Véronique Brocard, syndique, lui explique que seules les affaires courantes ont pu être traitées en 2020 au vu de la situation sanitaire. Il n'est pas possible de développer, en sus, des projets avec la même somme.

Marc Desgranges note que deux études de Frs 50'000.-- chacune pour la rénovation du battoir et de la maison de commune sont budgétées. Il demande ce qu'il advient de l'étude faite précédemment pour le battoir et s'il est possible de faire des économies en la réutilisant. Notre syndique nous répond que l'architecte va reprendre ce qui a déjà été effectué, mais qu'il s'agissait d'un projet assez grossier fait à main levée. La nouvelle étude sera basée sur les mesures déjà prises mais sera plus longue et plus détaillée.

Jacques-André Rime constate que l'entretien du congélateur (Frs 4'183.--) n'est pas couvert par la location des cases (Frs 3'185.--). Il demande aussi où se situe notre installation au niveau des tables énergétiques. Deborah Perret-Gentil, municipale, nous informe qu'un refroidisseur a été changé, ce qui a engendré des frais supplémentaires qui n'étaient pas budgétés. En réponse à sa deuxième question, il n'y a pas d'évaluation mais notre municipale nous explique que le système de refroidissement a été refait il y a moins de cinq ans, il est dans les normes et pourrait être repris et déplacé si besoin. Seule l'enveloppe serait à refaire.

L'assemblée n'ayant plus de question, nous passons au vote et le conseil décide:

1. D'accepter le budget 2022  
(19 oui / 0 non / 1 blanc)

Cet objet est accepté à la majorité.

#### Préavis no 12/2021: détermination du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

Eric Perrier, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. Vu la complexité du sujet, cette dernière commence par nous rappeler le contexte:

- Jusqu'en 2005, les communes devaient obtenir, auprès du canton, une approbation pour chaque emprunt et cautionnement qu'elles souhaitaient contracter. En pratique le canton a été surchargé et l'acceptation des dossiers se faisait plus sur la qualité de ceux-ci que sur une vraie analyse des finances de la commune.
- Depuis 2005, ces autorisations ont été supprimées et remplacées par la notion de "plafond d'emprunts et de risques pour cautionnement" qui doit être définie en début de législature. Il est important de calculer ce montant au plus juste car si la commune devait le dépasser en cours de législature, une demande devrait être faite au canton.
- Les principaux investissements envisagés pour cette législature sont:
  - épuration – raccordement à La Sarraz Frs 1'850'000.--
  - mise en séparatif: Frs 2'000'000.--
  - construction d'une grande salle et de bureaux communaux au battoir: Frs 2'000'000.--
  - transformation du bâtiment communal: Frs 3'000'000.--la municipalité a précisé que:
  - d'une part ces estimations sont des valeurs hautes. L'idée est d'éviter autant que possible de devoir demander au canton une approbation ultérieure qui pourrait prendre du temps
  - d'autre part, et la commission insiste sur ce point, chaque projet fera l'objet d'un préavis soumis au conseil, avec un plan financier détaillé
  - des subsides de la part de Swisscom et d'autres services seront négociés dans le cadre du séparatif. Les travaux de réfection de la route bénéficieront d'une aide de la péréquation
- Méthodes de calcul du plafond:
  - l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et la Direction Générale des Affaires Institutionnelles Cantonales recommandent une vision consolidée de l'endettement des communes. Il s'agit de tenir compte des dettes directement contractées par la commune, mais aussi de celles des associations non autofinancées dont elle fait partie. Cette dernière part représente un endettement de Frs 500'000.-- environ, ce qui est assez important par rapport au budget de notre commune
  - l'UCV propose une méthode de calcul basée sur les marges d'autofinancement. Cette valeur représente le cash que la commune génère chaque année. C'est une valeur comptable, calculée, qui ne figure pas directement dans les comptes. La valeur de plafond suggérée est de 30 fois la marge d'autofinancement. Dans notre cas, environ Frs 5'000'000.--
  - en 2016, le conseil général a adopté un plafond d'endettement de Frs 2'815'502.--

(cautionnement inclus) avec la méthode de la quotité de la **dette brute**. Cette méthode prend en compte toutes les dettes, indépendamment de leur nature (autofinancées ou non par des rendements ou des taxes). Avec cette méthode, et en tenant compte des investissements proposés, il nous faudrait un plafond de 8 à 9 millions

- dans le présent préavis, la municipalité propose d'utiliser la quotité de la **dette nette**. Cette méthode se base sur une analyse détaillée du bilan de la commune et elle sort du plafond d'endettement les dépenses autofinancées. Ainsi les travaux de raccordement à la Sarraz, qui seront financés par les taxes liées à l'épuration, ne seront plus comptés dans le calcul du plafond. De même, un projet bien étudié pour la transformation de la maison de commune en immeuble locatif deviendrait un projet autofinancé (par les loyers) et sortirait aussi du plafond d'endettement

- le service des finances communales suggère aux communes de limiter le plafond d'endettement à 250% des revenus. Concrètement, selon les projections effectuées dans le tableau remis avec le préavis:

1. la méthode de la marge d'autofinancement est hors-jeu avec un ratio de 500%
2. la quotité de la dette brute montre une évolution jusqu'à 783%, non recommandée
3. la quotité de la dette nette permet de rester dans des ratios inférieurs à 200%

Au vu de ce qui précède, la commission nous rappelle que nous votons ce soir un plafond d'endettement avec sa méthode de calcul. Chaque projet sera soumis à une étude et un vote du conseil. Nous décidons d'une limite mais ne signons pas un chèque en blanc. Pour un budget et des dépenses données, la méthode proposée par notre municipalité est d'une part la plus logique et précise, mais c'est aussi la seule qui nous permette d'envisager la réalisation des projets d'investissement à venir, dont nous parlons depuis longtemps. La commission nous rend toutefois attentifs au fait que le choix de la méthode appropriée n'efface en rien les dépenses qui nous attendent. Il faudra, en conséquence, être sage et critique lors des futures consultations pour ces investissements, car si les biens autofinancés par des loyers sont transparents pour nos portefeuilles privés, il n'en va pas de même pour les taxes qui sont des dépenses bien réelles. En conclusion, la commission nous invite à accepter ce préavis.

Notre président remercie la commission de gestion et constate que c'est un sujet complexe à comprendre pour qui n'est pas comptable ou familier de ce genre de sujet. Il clarifie que parmi trois systèmes de calculs, nous devons choisir le meilleur et garder en tête que nous nous engagerons financièrement quelle que soit la méthode choisie. Eric Perrier réexplique que seule la méthode préconisée par la municipalité nous permettra de financer des projets dont nous parlons depuis longtemps. Certains sont nécessaires, d'autres sont optionnels. Notre président nous rappelle encore que nous avons voté un plafond d'endettement de 2,8 millions lors de la législature précédente.

Patricia Kirchhofer veut être sûre de comprendre, car le sujet est ardu, que ce que l'on nous demande est un changement de méthode de calcul pour demander un emprunt. Eric Perrier lui répond par l'affirmative et répète qu'avec la méthode brute on dépasse déjà notre capacité d'endettement avec le raccordement à la STEP de La Sarraz et le séparatif. Avec la méthode nette, on s'offre la possibilité de faire plus d'investissements que lors de la précédente législature avec un plafond inférieur; cela ne signifie pas que ces investissements sont gratuits. Edgar Zwyszig demande comment pratiquent les autres communes et si Dizy est une exception. Eric Perrier ne sait pas. Il ajoute que pendant de nombreuses années, nous n'avons pas fait de fonds de rénovation pour notre STEP, nous avons donc bénéficié d'une eau très bon marché mais on en paie les conséquences aujourd'hui avec de lourds investissements à prévoir.

Alain Jaquier, municipal, précise que les infrastructures, le séparatif notamment, doivent être payées par les taxes. Par contre, l'investissement de 1,5 million pour le raccordement à la STEP de La Sarraz, qui, si tout se passe bien, deviendra une STEP régionale à courte échéance. Ce montant sera repris dans l'entité de la STEP et, dans 5 à 7 ans, nous pourrions peut-être retoucher un million, ce qui financerait

le séparatif. Si la STEP régionale est acceptée, tous les aménagements récents nécessaires au bien commun de cette dernière seront repris par l'association intercommunale et une ristourne sera faite aux communes qui ont mis en place ces structures.

Concernant l'avancement de la STEP régionale, Alain Jaquier nous explique que 15 communes étaient intéressées et que deux s'étaient retirées mais ont demandé très récemment à réintégrer le projet. Ceci va engendrer un délai supplémentaire de quelques mois pour amender les statuts. Les communes devraient soumettre l'adoption de ces statuts l'année prochaine, ce qui lancerait le processus en cas d'acceptation. La liaison commencera vers la laiterie au point le plus bas en évitant de passer sous le bâtiment et rejoindra la route de La Sarraz. Elle devra ensuite contourner la zone de captage des eaux de "Les Ecarés" (le principal problème) pour rejoindre la STEP vers les terrains de football.

Marc Desgranges demande des précisions sur les ristournes que nous obtiendrions en cas d'acceptation de la STEP régionale. Alain Jaquier nous informe que le coût global de la STEP sera de 24 millions mais que 7 à 8 millions de subventions cantonales et fédérales devraient être reçues.

A la demande de Marc Desgranges, Alain Jaquier nous précise que le montant des taxes relatives à la STEP sera du ressort de l'association et qu'il faut nous attendre à payer plus cher. Luc Neuschwander ajoute que si nous ne faisons pas notre séparatif, nous serons surtaxés. Alain Jaquier confirme que, sans le séparatif, nous enverrons 80% d'eau claire à la STEP. Nous payerons les taxes en fonction du volume traité. De ce fait, il est indispensable de faire le séparatif en urgence après le raccordement à La Sarraz. Karen Neuschwander demande s'il ne serait pas possible de faire le séparatif en premier; Alain Jaquier nous répond que tout est possible mais qu'il faut le financer et que la priorité est la liaison à La Sarraz. Marc Desgranges veut savoir si le canton peut refuser notre plafond d'endettement, notre syndique nous répond par la négative car il ne recalcule pas en début de législature mais qu'il peut refuser des demandes ultérieures, raison pour laquelle la municipalité a demandé un plafond assez haut.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, nous passons au vote et le conseil décide:

1. de fixer, pour la législature 2021-2026, le plafond d'emprunts quotité nette à Frs 2'000'000.-- (19 oui / 0 non / 1 blanc)

Cet objet est accepté à la majorité.

Notre syndique nous remercie pour l'acceptation de ces deux préavis.

### Propositions individuelles

Nous avons reçu une lettre de Marc Desgranges. Ce dernier nous fait part de ses réflexions au sujet du préavis précédemment voté. Il a calculé qu'une dette cumulée de Frs 8'850'000 sur 30 ans à un taux de 2% représente un remboursement annuel de Frs 392'500 ou mensuel de Frs 32'711 et se demande comment financer ce remboursement pour une commune de 220 habitants. En répartissant cette dette par nature, les coûts de l'épuration et du séparatif, qui doivent être couverts par des taxes représenterait selon même calcul (Frs 3'850'000 à 2% sur 30 ans) des taxes annuelles de Frs 170'760 soit Frs 776 par habitant. Il aimerait que la municipalité confirme ou infirme ses dires. Concernant l'investissement de Frs 2'000'000 pour la grande salle et les bureaux communaux, soit un patrimoine non-productif, il estime la dette annuelle (2% à 30 ans) à Frs 88'704 à couvrir par le biais des impôts et demande quelle serait l'augmentation du point d'impôt envisagée pour rembourser cette dette. Enfin il aborde la réfection et la transformation du bâtiment communal, considérées comme investissement productif, dont les rendements devraient être supérieurs aux coûts. Il estime le coût mensuel à Frs 11'089 pour le

remboursement de Frs 3'000'000 et demande si la municipalité a une idée du nombre d'appartements prévus et des loyers envisagés. Il trouve ambitieux et intéressant le dynamisme souhaité par la municipalité dans ces investissements mais en même temps, il se montre inquiet du montant induit par le remboursement de ces emprunts sur les 30 prochaines années. Il souhaite que la municipalité nous éclaire sur ces éléments lors d'un prochain conseil et lorsqu'il s'agira de prendre les décisions de ces investissements.

Martial Lavanchy trouve dommage que l'auteur de cette lettre n'ait pas fait ses remarques avant la votation du préavis. Notre président répond que c'était le souhait de Marc Desgranges que cette lettre ne soit lue qu'après. Marc Desgranges ajoute que la question est pertinente mais qu'il ne voulait pas casser le travail de la commission de gestion et préférerait que l'on vote sur ce préavis. Cependant il souhaite avoir des éclaircissements et amener la réflexion au moment où nous voterons concrètement sur ces investissements. Il est conscient qu'il y a des dépenses obligatoires mais se demande si nous pouvons encore nous permettre d'autres investissements sur la même législature.

Notre syndique nous répond qu'il est évident que nous serons impliqués dans ces dépenses futures puisque nous devons voter les préavis, à la suite des différentes études. Il sera difficile de répondre à certaines questions avant d'avoir les études en main, car ces dernières nous permettront de décider ce que l'on peut faire ou pas. Concernant les taux d'intérêts, elle nous informe que certaines communes et associations ont réussi à emprunter des montants à des taux négatifs. Le taux de 2 % est sans doute exagéré mais il faudrait se dépêcher avant que les taux remontent. La municipalité va répondre mais n'a pas encore suffisamment d'éléments (notamment pour la rénovation de la maison de commune). Marc Desgranges remercie la syndique et ajoute que son intention était que la municipalité nous informe au fur et à mesure, pas forcément lors du prochain conseil, mais avec des détails précis concernant les remboursements des financements. Il a aussi été dit que certains emprunts seront remboursés sur une durée plus longue que 30 ans. Jean-Luc Devenoge ajoute que la priorité est l'épuration et le séparatif et que nous pouvons temporiser sur le reste et voir l'évolution de la conjoncture.

#### Questions, vœux, remerciements et divers

Notre président nous invite à répondre au sondage que nous avons reçu concernant la ligne de bus.

Eric Perrier demande s'il y aura une ligne blanche sur la route refaite entre Dizy et Cossonay, ce qui serait bien utile quand il y a du brouillard. Alain Jaquier doit voir le voyer et va lui poser la question.

Nathalie Favre, municipale, nous informe que nous faisons parfois des dons à l'association vaudoise des amis du sentier «Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont», et que le sentier passe par Dizy, pour ceux qui l'ignoraient. La municipalité a reçu de la publicité pour deux brochures éditées par cette association. La commune va faire une commande groupée, il faut que les personnes intéressées s'adressent à elle. Pour information, le site internet est [via-huguenots-vd.ch](http://via-huguenots-vd.ch).

Alix Perret-Gentil nous avise que la Jeunesse passera souhaiter la bonne année avec tambours et grosses caisses le 30 décembre. Les Anciens feront de même le 2 janvier.

Nathalie Favre nous informe que le Noël à l'Eglise aura lieu le 23 décembre avec Pass-Covid et masque obligatoires et que la verrée qui suivra se fera dehors.

Notre président remercie:

- les personnes qui ont participé au coup de balai organisé par la commune au mois de septembre, notamment les membres du GAM qui nous ont épaulés ce jour-là
- les citoyens de Dizy pour leur participation toujours exemplaire aux votations, soit 73% au mois de novembre
- la commission de gestion, les scrutateurs du conseil et du bureau de vote, le vice-président, la secrétaire du conseil, les employés de la commune de Cossonay, la boursière et la secrétaire municipale, les municipaux, la syndique et tous les membres du conseil.

Notre président lève la séance à 21h00 en nous souhaitant de joyeuses fêtes et une bonne année. Il est applaudi par l'assemblée.

Cette séance est suivie d'un apéro ce qui n'était plus arrivé depuis le 10 décembre 2019. Il a toutefois lieu dans le respect des règles sanitaires et réservé aux personnes vaccinées.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 20 décembre 2021

Le président

La secrétaire